



## COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU SAMEDI 15 NOVEMBRE 2014 SALLE ESPACE LOISIRS À LONGCHAUMOIS

### MEMBRES PRÉSENTS

- Monsieur Jean-Gabriel NAST, Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Monsieur Jacques VINCENT, Délégué de la Communauté de communes La Grandvallière
- Monsieur Bernard MAMET, Délégué de la Communauté de communes de la Station des Rousses Haut-Jura
- Madame Liliane REGAD, Déléguée de la Communauté de communes de la Station des Rousses Haut-Jura
- Monsieur Bernard REGARD, Délégué de la Communauté de communes de la Station des Rousses Haut-Jura
- Monsieur Pascal ARNOUX, Délégué de la Communauté de communes des Hauts du Doubs
- Madame Marie-Laure PONS-DONTAL, Déléguée de la Communauté de communes Mont d'Or et Deux Lacs
- Madame Christine FRANQUET, Déléguée suppléante de la Communauté de communes du Pays de Gex
- Monsieur Laurent PETIT, Délégué de la communauté de communes Arcade Haut-Jura
- Monsieur Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON, Délégué de la communauté de communes Arcade Haut-Jura
- Madame Claudette THIERRY, Déléguée de la communauté de communes Arcade Haut-Jura
- Madame Nadia LAHU, Déléguée de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude
- Monsieur Francis MORICHEAU, Délégué de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude
- Monsieur Alexandre STEPHAN, Délégué de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude
- Monsieur Pascal GAROFALO, Délégué de la communauté de communes Jura Sud
- Monsieur Gérard HUSSON, Délégué de la communauté de communes Jura Sud
- Monsieur Yves POÈTE, Vice-Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Monsieur Gérard GERBOD, Délégué de Bellefontaine
- Monsieur Sylvain BADEY, Délégué de Bois d'Amont
- Monsieur Pierre-Marie AUBERTEL, Délégué de Brey-et-Maison du Bois
- Madame Josiane ROY, Déléguée suppléante de Chancia
- Monsieur Jacques BAROUDEL, Délégué de Charchilla
- Monsieur Claude MORA, Délégué de Chassal
- Madame Karin BLONDEAU, Déléguée de Châtelblanc
- Monsieur Jean-Yves CHANCENOT, Délégué de Chaux-des-Prés
- Monsieur Pierre-Henry PAGNIER, Délégué de Chaux-Neuve
- Monsieur Bernard VUAILLAT, Vice-Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Monsieur Philippe THIREAU, Délégué de Choux
- Monsieur Christophe MASSON, Délégué de Coiserette
- Monsieur Daniel GRENARD, Délégué de Coyrière
- Madame Nathalie CLABAUT, Déléguée de Cuttura
- Monsieur Christophe DAVID-HENRIET, Délégué de Dortan
- Monsieur Ludovic SAILLARD, Délégué de Dortan
- Monsieur Wim WETTERINGS, Délégué suppléant d'Échenevex
- Monsieur Christophe SCHNEITER, Délégué d'Entre-deux-Monts

- Madame Carole DELORME, Déléguée suppléante d'Étival
- Monsieur Gilles MOREL, Délégué de Foncine-le-Bas
- Madame Maria VIONNET, Déléguée de Fort-du-Plasne
- Madame Isabelle DEMIAS, Déléguée de Giron
- Madame Françoise MARTELET, Déléguée de Grande-Rivière
- Madame Sylvie CORAZZINI, Déléguée de Jeurre
- Madame Laure GOBIN, Déléguée de La Chaumusse
- Monsieur Florent VILLEDIEU, Délégué suppléant de La Mouille
- Monsieur Jean-Yves COMBY, Délégué de La Pesse
- Madame Delphine JUAN, Déléguée de La Rixouse
- Monsieur Gilles BOURGEOIS, Délégué du Lac des Rouges Truites
- Madame Catherine CRAEN, Déléguée suppléante de Lajoux
- Monsieur Jean SARON, Délégué de Lamoura
- Monsieur Joachim FRACHISSE, Délégué de Larrivoire
- Madame Odette SERVIGNAT, Déléguée de Lavancia-Épercy
- Madame Cécile CHIQUET, Déléguée de Lavans-lès-Saint-Claude
- Monsieur Thierry VIDAILLET, Délégué de Lavans-lès-Saint-Claude
- Madame Françoise LIMACHER, Déléguée de Le Crouzet
- Monsieur Martial VALLET, Délégué de Le Frasnois
- Monsieur Olivier JUREDIEU, Délégué de Lélex
- Monsieur Patrick ABRAHAM, Délégué de Les Bouchoux
- Monsieur Jean-Luc FRAICHARD, Délégué de Les Crozets
- Monsieur Claude JACQUEMIN-VERGUET, Délégué des Longevilles Mont d'Or
- Monsieur Jean-Louis PERRARD, Délégué de Les Moussières
- Monsieur Fabien MOREL, Délégué de Les Piards
- Monsieur Alain PONCET, Délégué de Les Pontets
- Madame Fabienne DEMOLY, Déléguée suppléante de Les Rousses
- Monsieur Jean-Charles DALLOZ, Délégué de Martigna
- Madame Claude GUYÉTANT, Déléguée de Meussia
- Monsieur Patrice MOREL, Délégué de Moirans-en-Montagne
- Monsieur Robert PERRIN, Délégué de Molinges
- Monsieur Gérard BONNET, Délégué de Morbier
- Madame Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Déléguée de Morbier
- Monsieur Dave GRANDJEAN, Délégué de Morez
- Monsieur Laurent HUGHES-DIT-CILES, Délégué de Ponthoux
- Monsieur Laurent PLAUT, Délégué de Pratz
- Monsieur Benoît LABOURIER, Délégué de Prémanon
- Monsieur Yannick FOUCAULT, Délégué de Prénovel
- Monsieur Brunot DUTEL, Délégué de Ravilloles
- Monsieur Denis MICHAUD, Délégué de Reculfoz
- Madame Nadine JOZ, Déléguée de Rogna
- Monsieur Olivier BROCARD, Délégué de Saint-Claude
- Monsieur Pierre FAVRE, Délégué de Saint-Claude
- Madame Jessica TARQUINIO, Déléguée suppléante de Saint-Claude
- Madame Isabelle BRASIER, Déléguée de Saint-Germain de Joux
- Madame Magali ROIDOR, Déléguée suppléante de Saint-Laurent en Grandvaux
- Madame Nelly DURANDOT, Déléguée de Saint-Lupicin
- Madame Nicole MEYNIER, Déléguée de Saint-Lupicin
- Monsieur Vincent BOUVERET, Délégué de Saint-Pierre
- Monsieur Jean-Louis MICHARD, Délégué de Septmoncel
- Monsieur René MARGUET, Délégué suppléant de Vaux-lès-Saint-Claude
- Monsieur Daniel MONNERET, Délégué de Villard-Saint-Sauveur
- Monsieur Alain BLONDET, Délégué de Viry
- Monsieur Jacques MERCIER, Vice-Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Monsieur Serge FONDRAZ, Vice-Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Monsieur Denis JEUNET, Délégué du Conseil Général du Jura

- Monsieur Ésio PERATI, Vice-Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Monsieur Jean BURDEYRON, Délégué du Conseil Général du Jura
- Madame Véronique REYGROBELLET, Déléguée de Gex
- Madame Marianne DUBARE, Vice-Présidente du Parc naturel régional du Haut-Jura

## **MEMBRES EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR**

- Madame Sylvie VERMEILLET à Monsieur Jean-Gabriel NAST
- Monsieur Denis VUILLERMOZ à Monsieur Olivier BROCARD
- Madame Valérie DEPIERRE à Madame Marianne DUBARE
- Madame Yvette BRACHET à Monsieur Jacques MERCIER
- Monsieur Jean-Marc FOGNINI à Monsieur Serge FONDRAZ
- Monsieur Jean-Paul LAURENSEN à Monsieur Christophe DAVID-HENRIET
- Monsieur Jean-Marie SAILLARD à Monsieur Ludovic SAILLARD
- Monsieur Jean-Daniel MAIRE à Monsieur Yves POËTE
- Monsieur Patrick VIVERGE à Monsieur Esio PERATI
- Monsieur Gilbert BLONDEAU à Monsieur Jean BURDEYRON
- Madame Marie-Pierre CHEVALET à Madame Marie-Laure PONS-DOTAL
- Monsieur Gilles THOMASSET à Madame Isabelle BRASIER
- Madame Aurélie CHARILLON à Monsieur Bernard VUAILLAT
- Monsieur Pierre MOREL à Monsieur Olivier JURÉDIEU
- Monsieur Philippe PASSOT à Monsieur Thierry VIDAILLET
- Monsieur Jacques ZANINETTA à Monsieur Pascal GAROFALO
- Monsieur Gilles GRANDPIERRE à Monsieur Gérald HUSSON
- Monsieur Yvan AUGER à Monsieur Jean-Yves CHANCENOT
- Monsieur André DUPARC à Monsieur Alain BLONDET
- Madame Annick PEREZ à Madame Liliane REGAD
- Monsieur Patrick FOURNIER à Monsieur Jacques BAROUDEL
- Monsieur Michel BLASER à Madame Josiane ROY
- Monsieur Alain-Stéphane OBERSON à Monsieur Patrice MOREL
- Madame Isabelle DOUCHET à Monsieur Claude MORA
- Monsieur Albert LETOUBLON à Monsieur Pascal ARNOUX
- Monsieur Jean-Paul VUILLAUME à Monsieur Pierre-Marie AUBERTEL
- Monsieur Jean-Louis MILLET à Monsieur Pierre FAVRE
- Monsieur Jean-Claude DENISET à Monsieur Martial VALLET
- Monsieur Thierry LACROIX à Monsieur Denis MICHAUD
- Monsieur Claude-Emmanuel DUCHEMIN à Madame Véronique REYGROBELLET

## **PERSONNES PRÉSENTES**

- Monsieur Gérard BAILLY, Sénateur du Jura
- Monsieur Walter BILLIG, CESE Franche-Comté
- Madame Anne-Christine DONZE, Maire de Larrivoire
- Monsieur Éric DURUZ, Directeur de l'ADAEV / PNR Jura Vaudois
- Monsieur Pierre-Henry PAGNIER, Chambre interdépartementale Doubs-Territoire de Belfort
- Monsieur Arnaud THÉVENIER, Chambre d'Agriculture du Jura
- Monsieur Pierre-Yves MULTRIER, Délégué suppléant de Lavancia-Épercy
- Madame Joëlle FRANTZ, Déléguée suppléante de Charchilla
- Madame Sandra PERALTA, Déléguée SCOT Commune d'Avignon-lès-Saint-Claude
- Monsieur Michel BOULLIER, Délégué SCOT Commune de Fort-du-Plasne
- Monsieur Claude PONS, Délégué SCOT Commune de Lavancia-Épercy
- Monsieur Sylvain LUZERNE, Délégué SCOT Commune de Morez
- Madame Nicole PEDROLETTI, Déléguée SCOT Commune de Ponthoux
- Monsieur Didier BERREZ, Délégué SCOT Commune de Moirans-en-Montagne
- Monsieur Jean RICHARD, Délégué SCOT Commune du Lac-des-Rouges Truites

## **PERSONNES EXCUSÉES**

- Monsieur Stéphane FRATACCI, Préfet de la Région Franche-Comté
  - Monsieur Laurent TOUVET, Préfet de l'Ain
  - Monsieur Jacques QUASTANA, Préfet du Jura
  - Monsieur Thierry DELORME, Commissaire de massif du Jura
  - Monsieur CHARLOT, Sous-Préfet de Pontarlier
  - Monsieur Joël BOURGEOT, Sous-Préfet de Saint-Claude
  - Monsieur Stéphane DONNOT, Sous-Préfet de Gex
  - Madame Éléodie SCHES, Sous-Préfète de Nantua
  - Monsieur Gilbert BARBIER, Sénateur du Jura
  - Madame Marie-Christine DALLOZ, Député du Jura
  - Monsieur Jean-Marie SERMIER, Député du Jura
  - Madame Annie GENEVARD, Députée du Doubs
  - Madame Marie-Guite DUFAY, Présidente de la Région Franche-Comté
  - Madame Yvette BRACHET, Déléguée de la Région Rhône-Alpes
  - Monsieur Jean-Luc LOZAT, CESER Rhône-Alpes
  - Monsieur Denis VUILLERMOZ, Vice-Président de la Région Franche-Comté
  - Madame Valérie DEPIERRE, Déléguée de la Région Franche-Comté
  - Madame Sylvie VERMEILLET, Déléguée de la Région Franche-Comté
  - Monsieur Christophe PERNY, Président du Conseil Général du Jura
  - Monsieur Rachel MAZUIR, Président du Conseil Général de l'Ain
  - Monsieur Jean-Marc FOGNINI, Délégué du Conseil Général de l'Ain et Président d'Ain tourisme
  - Monsieur Jean-Paul LAURENSON, Délégué du Conseil Général de l'Ain
  - Monsieur Patrick VIVERGE, Délégué du Conseil Général du Jura
  - Monsieur Jean-Daniel MAIRE, Délégué du Conseil Général du Jura
  - Monsieur Gilbert BLONDEAU, Délégué du Conseil Général du Jura
  - Monsieur Guy LARMANJAT, Conseiller Général de l'Ain
  - Monsieur Patrice DU BOULET, DIRECCTE Franche-Comté
  - Monsieur Michel LENZI, CESE Franche-Comté
  - Madame Élisabeth LEMAIRE, DREAL de Franche Comté, Service Biodiversité, Eau, Paysages, Département Nature, Paysages, Territoires
  - Monsieur Bertrand SPECK, Directeur Général des Services du Jura
  - Monsieur Franck COURTOIS, Directeur du Service Environnement, Conseil Général de l'Ain
  - Monsieur Jacky ROCHE, Directeur DDT du Jura
  - Madame Muriel DURAND-BOURLIER, DDT de l'Ain
  - Monsieur Norbert MAIRE, Président Comité départemental du Tourisme du Jura
  - Monsieur Bertrand MEYLAN et Monsieur Olivier SCHÄR, Parc naturel régional du Jura Vaudois
  - Monsieur Simon PAUVERT, Réserve Naturelle Nationale de la Haute Chaîne du Jura
  - Madame Linda NOURRY, Responsable de l'Unité Territoriale Santé Environnement du Jura, Département santé-environnement / Direction Veille/sécurité sanitaire et environnementale - ARS de Franche-Comté
- + tous les délégués et maires membres du Comité Syndical excusés, représentés par leurs délégués suppléants ou ayant donné pouvoir

## **ACCUEIL DE MONSIEUR NAST, MAIRE DE LONGCHAUMOIS ET PRÉSIDENT DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU HAUT-JURA**

Monsieur NAST, Maire de Longchaumois, fait une présentation de l'histoire de sa commune. De même, il en détaille la géographie. Longchaumois est une des communes les plus étendues du Jura en termes de superficie. Elle a la caractéristique particulière d'être située à équidistance de Saint-Claude et Morez.

Cette situation a permis à la commune de connaître un développement maîtrisé. En effet, la volonté communale est de contrôler le développement urbain en privilégiant une mobilisation foncière communale mesurée (3 parcelles par an mises à la constructibilité) et en se protégeant de promoteurs privés (mauvaise expérience des années 70). Longchaumois a également su préserver des services de proximité : offre commerciale pour ses habitants et coopérative fromagère pour assurer la pérennité de l'activité agricole sur une demi-douzaine d'exploitations.

En termes d'industrie, l'entreprise Julbo constitue un fleuron de la commune de par son rayonnement à l'international. S'agissant de l'emploi, Longchaumois peut se féliciter d'avoir conservé bon nombre d'emplois sur la commune, et ce malgré l'attractivité croissante du marché suisse.

Sur cette remarque, M. Nast remercie l'assemblée et ouvre la séance.

Il précise qu'il n'y a pas de compte-rendu du Comité Syndical du 20 septembre 2014. L'ordre du jour était restreint et cette journée était dédiée à la formation des délégués, puis il passe la parole à M. Mareschal pour présenter les retours de cette journée.

Avec 150 participants, cette journée d'échanges fut d'avis de tous un succès. Les temps de rencontres au cœur de la Maison du Parc, mise à l'honneur à cette occasion, ont été largement appréciés. Les différents ateliers ont également suscité beaucoup d'enthousiasme et de nombreuses attentes. Au-delà des temps d'information et de questionnement très fructueux, certains délégués ont pu se sentir perdus dans une masse d'informations où les actions du Parc pouvaient apparaître complexes. Certains outils existent, d'autres sont à créer ou à adapter avec un usage spécifique. Les commissions en font partie, l'inscription est encore possible.

M. Perrin de Molinges demande si l'on peut connaître le nombre d'inscrits.

M. Mareschal précise que les commissions comptent aujourd'hui en moyenne entre 40 et 50 personnes et qu'elles sont ouvertes à la société civile et aux partenaires. Dans l'ensemble, la mobilisation a été bonne. Il souligne également qu'il ne faut pas hésiter à poser des questions via le site Internet du Parc.

Monsieur Nast demande s'il y a d'autres questions. En l'absence de question, il passe au point suivant de l'ordre du Jura

## **1 – ÉTAT D'AVANCEMENT DU SCOT DU HAUT-JURA ET SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC**

M. Nast précise que le SCoT constitue pour lui une priorité en termes de positionnement du Parc sur les sujets de développement territorial pour les années à venir et que le travail engagé est primordial puis il passe la parole à M. Guislain, chargé de mission SCoT, qui revient sur les principes de base pour informer les nouveaux délégués de l'organisation et du calendrier du SCoT. La préparation du SCoT se décompose en 3 parties :

- un rapport de présentation qui se compose d'un diagnostic et d'un état initial de l'environnement (EIE) ;
- un projet de développement durable (PADD) qui définit les priorités en termes d'organisation du territoire ;
- un document d'orientations et d'objectifs (DOO) qui a pour vocation de définir les principes opposables aux documents d'urbanisme.

À ce jour, l'EIE et le diagnostic sont réalisés et téléchargeables sur le site du Parc. Le diagnostic va permettre d'adapter le document de planification à 20 ans que constitue le SCoT. Le projet ne doit pas être perçu comme obstacle au développement des communes mais plus comme un guide.

M. Guislain présente le diagnostic qui a été validé par le Comité de pilotage. Il précise que cette instance est composée d'élus du territoire et de partenaires comme l'État, la Région Franche-Comté et les Conseils Généraux.

M. Perati regrette que les élus du département n'aient pas voix délibérative au sein du Comité de Pilotage.

M. Nast précise que ce sont les élus du territoire qui valident l'aménagement de leur territoire et ses perspectives de développement et non l'État et les collectivités supra, mais qu'il importe que ces derniers puissent être représentés car ils apportent des informations sur les enjeux identifiés dans le cadre de leurs schémas.

M. Perrin, délégué de Molinges, demande comment les SCoT périphériques sont pris en compte dans l'analyse.

M. Guislain précise que les SCoT limitrophes sont consultés comme personne publique associée et que les grands principes qui peuvent être identifiés sont pris en compte. Toutefois, hormis les SCoT du Pays de Gex et du Pays Bellegardien, les autres territoires se situent à un stade d'élaboration de leur SCoT similaire à celui du Haut-Jura.

Il développe la présentation autour d'une carte de synthèse qui présente trois grands systèmes d'organisation territoriale avec des dynamiques différentes, qui impactent la répartition démographique, le marché du logement, l'offre de services structurant la mobilité ... et réinterrogent l'identité et la cohésion du territoire.

M. Perrin demande si l'on a pris en compte la nécessité du développement des communications entre les différents systèmes territoriaux.

M. Guislain répond par l'affirmative et précise que sur la carte cet élément est représenté.

M. Perrin souhaite également savoir si l'on a pris en compte les évolutions législatives suisses en termes d'immigration et si l'on dispose de données prospectives.

M. Nast passe la parole à M. Duruz, Directeur de l'ADAEV (Association de Développement Économique de la Vallée de Joux).

M. Duruz rappelle le contexte dans lequel s'est tenue la votation sur l'immigration en Suisse qui touche inévitablement les frontaliers. Les cantons, comme le canton de Vaud, essaient d'avoir une liberté sur la définition de quotas. Des discussions ont eu lieu à la Conférence des cantons. Le canton de Vaud sait que le maintien de l'activité sur la Vallée de Joux doit beaucoup à la présence de travailleurs frontaliers. Il conviendra de trouver un juste équilibre entre attentes des milieux économiques et aspirations issues du vote.

Il précise également que la Suisse est un territoire d'immigration forte avec un taux de 19% largement supérieur à ses voisins. Mais qu'il ne faut pas oublier que 95% de la production est exportée. L'application de la loi est prévue pour 2017, il espère que des solutions seront trouvées.

M. Nast remercie M. Duruz pour ces éléments de réponse.

M. Perrin demande si l'offre de santé est prise en compte. Il rappelle qu'en la matière, le secteur sud du territoire est tourné vers Oyonnax.

M. Nast précise que ce n'est pas le SCoT qui réglera le devenir de l'hôpital de Saint-Claude. Ce risque peut être identique sur l'Ain et sur le Doubs. Le SCoT permet une vision prospective pas prédictive. Par contre, le SCoT peut identifier des points de résistance.

M. Perrin précise toutefois qu'une interconnexion entre le secteur de Saint-Claude et de Morez doit être réfléchi.

M. Nast appuie cette idée.

M. Pagnier, Délégué de Chaux-Neuve, souhaite savoir si certaines problématiques ont été prises en compte : l'évolution de l'emploi, la dynamique agricole par rapport à l'évolution du cheptel, l'offre de soins et de services à la personne.

M. Nast précise qu'il s'agit d'une présentation synthétique mais que toutes ces données ont été analysées dans le diagnostic.

M<sup>me</sup> Craen de Lajoux intervient en précisant que le territoire dispose d'atouts culturels et qu'il serait bon de les mettre en avant.

M. Bourgeois, Délégué du Lac des Rouges Truites, demande si une prospective à 20 ans n'est pas un peu difficile à définir et même si des révisions sont possibles, celles-ci ne seront-elles pas trop lourdes ?

M. Nast précise que les PLU peuvent aussi être modifiés et cela ne change pas la physionomie de l'ensemble. Cela en sera théoriquement de même pour les SCOT.

M. Abraham regrette que dans le diagnostic qui a été présenté, ne soient pas mises en avant les problématiques environnementales et paysagères alors que l'on parle d'état initial de l'environnement

M. Guislain précise que dans le document téléchargeable sur le site du Parc, les éléments relatifs à la biodiversité, l'eau et les paysages font l'objet d'un large développement et qu'il est difficile de tout aborder en peu de temps.

M. Burdeyron demande en complément de la question de M. Bourgeois comment réglementairement les choses se passent en cas de révision ou modification.

M. Guislain précise qu'il y aura révision que si les grands équilibres du projet sont remis en cause et que la procédure est la même que celle appliquée pour les autres documents d'urbanisme.

M. Perrin revient sur le volet culturel qui lui semble très important sur un territoire qu'il considère comme un « désert culturel ».

M. Burdeyron s'insurge sur cette idée tout faite que le Haut-Jura ne dispose pas d'atout culturel et que l'offre est insatisfaisante. Encore faut-il que chacun fasse le nécessaire pour la partager.

M. Nast demande s'il y a d'autres interventions. En l'absence d'autres remarques, il propose donc de passer au sujet suivant.

## **2 – CANDIDATURE AU PROGRAMME LEADER 2014 -2020**

M. Prost, Directeur-adjoint, présente les principes fondamentaux de la candidature Leader et appuie sur le fait que cette candidature s'inscrit sur une organisation territoriale qu'il a fallu travailler et négocier avec les territoires et l'autorité de gestion du futur programme qu'est la Région Franche-Comté.

Le périmètre du futur Leader sera différent de celui du territoire de Parc dans son ensemble. En effet, certaines communes en seront exclues. C'est le cas des communes du Parc sur la Communauté des communes de Mont d'Or-Deux & Deux Lacs, sur la Communauté des communes de Champagnole Porte du Haut-Jura, Le Frasnois, Dortan et Belleydoux.

En termes de stratégie, le Parc a travaillé avec un cabinet extérieur dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage financée par la Région Franche-Comté. Les éléments de diagnostic permettent de décliner la stratégie autour des notions de « chaîne de valeur » ainsi que des solidarités renouvelées ou nouvelles. Une illustration de la stratégie est faite autour d'axes multisectoriels de développement comme

l'agriculture, la forêt, le tourisme et les services avec une volonté affirmée de trouver des synergies entre les filières.

En termes de calendrier, le dépôt des dossiers est prévu pour le 28 février 2015. Une première réunion de travail dans le cadre d'un séminaire est prévue le 26 novembre prochain.

M. Burdeyron demande qui validera les candidatures.

M. Prost précise qu'un Comité d'experts sera mis en place au niveau régional

M. Burdeyron précise qu'il faudra bien faire remarquer que le Haut-Jura a été « bon » depuis plus de 20 ans sur le sujet.

M. Prost précise que de ce fait le Comité d'experts risque d'être plus exigeant et donc qu'un portage politique est indispensable.

M. Pagnier de Chaux-Neuve demande pourquoi certaines communes ne font pas partie du périmètre.

M. Nast répond que ce ne sont pas les communes qui ont fait ce choix, pas plus que le Parc mais que ce choix est dicté par des dispositions réglementaires que l'Autorité de Gestion nous impose.

M. Pagnier considère que ce choix fragilise le Parc.

M. Mercier considère que c'est au contraire un atout pour le Parc que d'avoir pu fédérer les candidatures d'autres territoires de projets. Il cite pour illustrer son propos le choix opéré par la Communauté de Communes du Pays de Gex de se rallier à la candidature Leader du Parc naturel régional du Haut-Jura. Pour lui, c'est le moment opportun pour le Parc de se placer sur l'expérimentation de nouvelles filières.

M. Grandclément, Délégué de Coiserette, demande s'il existe déjà des projets.

M. Prost répond que le positionnement pour élaborer la stratégie nécessite bien sûr une connaissance de projets, soit dans la continuité de ce qui est déjà engagé, soit dans la perspective de nouveaux projets. Le Parc ne dispose pas en la matière d'une exhaustivité. Le séminaire du 26 novembre doit servir à cela. De plus, il existe des contraintes d'éligibilité, de nature de maîtrise d'ouvrage, de contrepartie nationale... Nous aurons à en faire l'état.

M. Nast précise par ailleurs que ce programme est bâti dans le cadre d'un partenariat acteurs publics et acteurs privés.

M. Petit demande si les projets doivent tous être inscrits dans ce cadre.

M. Prost précise que les projets peuvent être publics ou privés.

M. Petit précise également qu'il faudra faire attention à la consommation des crédits qui seront affectés au programme et donc avoir des projets. Pas seulement des idées de projets...

M. Nast confirme et précise que sinon nous serons soumis à un dégagement d'office des crédits et donc à un risque de perte pour le territoire.

M. Pagnier se satisfait de la stratégie adoptée en faveur des solidarités mais ne s'y retrouve pas sur le volet agricole et plus précisément sur les aspects relatifs au maintien du pastoralisme, de reconquête d'espace, d'autonomie énergétique nécessaire au développement des exploitations.

M. Nast donne la parole à M. Michaud qui précise que la présentation ne fait pas forcément apparaître ces éléments mais ils restent le fil conducteur de la réflexion tant sur les pratiques que sur la valorisation des produits et des espaces.



M. Prost précise que le travail sur les solidarités se fera au travers de différents champs : sociétaux, environnementaux et économiques.

M. Nast demande s'il y a d'autres remarques, le Comité Syndical valide la stratégie présentée.

### **3 – DÉCISION MODIFICATION N°1 - 2014**

M. Nast passe la parole à M. Fondraz, Vice-Président en charge des Finances, qui rappelle que le budget du Syndicat Mixte se compose d'un Budget principal et de 6 budgets annexes. Il détaille pour chaque budget, chacune des modifications. Il précise que ces opérations relèvent principalement d'opérations d'ordre et ne modifient pas la structure générale du Budget primitif.

M. Nast demande s'il y a d'autres remarques.

M. Thireau, Délégué de Choux, demande comment la diminution de la participation de la Région Franche-Comté sur le Budget Pays se répercute-t-elle ?

M. Fondraz répond qu'elle apparait en dépense sur le Budget principal.

M. Nast met la Décision Modificative au vote de l'assemblée qui la valide à l'unanimité.

### **4 – INDEMNITÉS DU COMPTABLE PUBLIC**

M. Nast passe au vote de l'indemnité du Trésorier qui se monte à 800 € par an. Il la soumet au vote du Comité Syndical qui la valide à l'unanimité.

Il demande s'il y a des questions diverses.

M. Michard, Délégué de Septmoncel, demande qu'à l'avenir on puisse envoyer les documents de séance par voie électronique pour qu'il puisse les diffuser à son Conseil Municipal.

Monsieur NAST répond que ce sera fait.

M. Morel, Délégué de Foncine-le-Bas, fait remarquer qu'il est dommage que les dossiers traités lors de cette séance ne les concernent pas. En effet, le territoire de Malvaux ne bénéficie pas des différentes expertises menées (SCOT, LEADER...).

En l'absence de représentant direct de l'État, M. Nast donne la parole à M. Bailly, Sénateur du Jura, avant de convier l'assemblée au Verre de l'amitié.

M. Bailly fait un rapide retour sur les dossiers en cours au niveau national et principalement sur la réforme territoriale. Il salue le travail réalisé dans le cadre du SCoT et souhaite que ce travail puisse être fructueux pour le Haut-Jura.

M. Nast clôt la séance et invite les membres du Comité à prendre le verre de l'amitié.